PAGE 4 vendredi 29 mai 2015

Le CFO démissionne

TRANSOCEAN. Esa Ikaheimonen sera remplacé par Mark Mex. Le changement est d'un commun accord et avec effet immédiat.

Le directeur financier (CFO) de Transocean, Esa Ikaheimonen, a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions, a annoncé le spécialiste du forage pétrolier en haute mer. Le départ se fait d'«un commun accord» entre les deux parties, aucune explication n'ayant été avancée.

M. Ikaheimonen, qui avait rejoint Transocean il y a près de trois ans, met également fin à ses fonctions de vice-président exécutif et de président du conseil d'administration de Transocean Partners LLC, une filiale du groupe zougois.

Le CFO sortant «a fortement contribué à la structure du capital du groupe, à la rationalisation de la flotte et aux réductions des coûts», a affirmé le directeur général Jeremy Thigpen.

Mark Mey, 51 ans, reprendra les fonctions de vice-président exécutif et de CFO au sein du groupe dès ce jeudi. Auparavant, M. Mey exerçait les fonctions de CFO chez un autre spécialiste du forage pétrolier en haute mer, Atwood Oceanics. Il a aussi travaillé chez Scorpion Offshore et Noble Corporation, également actifs dans ce secteur. Le nouveau responsable de Transocean dispose de 28 années d'expérience dans le secteur énergétique et des services financiers aux Etats-Unis et en Afrique du Sud.

Début février, le groupe d'origine texane avait créé la surprise en annonçant le départ du directeur général (CEO) Steven Newman, qui a été remplacé en avril par M. Thigpen.

Transocean a traversé une série de déboires depuis 2010, année de sa cotation à la Bourse suisse, avec le naufrage de la plateforme pétrolière «Deepwater Horizon» qui avait provoqué une vaste marée noire dans le golfe du Mexique et provoqué la mort de 11 personnes.

Après des années de litiges, le groupe a soldé courant mai ce dossier, versant environ 212 millions à un groupe de plaignants et recevant un dédommagement de 125 millions du groupe britannique BP, à l'époque exploitant de la plateforme. Le groupe avait déjà été condamné en 2013 à une amende de 1,4 milliard pour son rôle dans cette catastrophe.

La chute des cours du pétrole et de lourds amortissements sur la flotte de plateformes de forage ont fait plonger les comptes du groupe dans le rouge. Au premier trimestre, Transocean a encore procédé à des correctifs de valeur, avec pour conséquence une perte nette après minoritaires de 483 millions de dollars, contre un bénéfice net de 456 millions un an plus tôt.

Risques inhabituels et failles spécifiques dans la fiscalité

6^E FORUM ACA. Chantiers gigantesques et prévoyance des indépendants au grand rendez-vous annuel des courtiers à Lausanne.

CHRISTIAN AFFOLTER

Les 250 participants à la sixième édition du Forum ACA qui s'est tenue pour la première fois à l'IMD Lausanne ont été invités à se familiariser avec les risques liés à des chantiers gigantesques comme le tunnel de base du Gothard ou les installations hydroélectriques de Nant de Drance. Mais aussi à reconsidérer la prévoyance des personnes indépendantes sous l'angle notamment des dernières évolutions sur le plan fiscal. Pour les aspects encore plus proches de la profession, les trois lauréats du Prix ACA ont été récompensés ainsi que le co-fondateur et président de l'ACA pendant 13 ans Richard L. Saas, nommé président d'honneur. Il s'est ensuivi une discussion portant sur quelques points délicats de la relation entre les courtiers et les assureurs.

courtiers et les assureurs.
Les chantiers gigantesques impressionnent évidemment tout d'abord par leur envergure, d'autant plus surprenante lorsqu'ils sont réalisés plutôt dans la discrétion, en grande partie souterraine, comme c'est le cas pour Nant de Drance, présenté par le directeur général des travaux Gérard Seingre. Des chantiers d'une dizaine d'années, voire plus, qui comportent des risques spécifiques dont l'évaluation nécessite des compétences pointues ressortant du domaine des ingénieurs — même du



LOÏC DUBOST. Nouveau président de l'Association des courtiers en assurances (ACA).

côté des (grands) courtiers et des assureurs. Il faut en outre tenir compte du fait que l'intensité et le type de risques évoluent au cours de l'avancement de la construction et des premières étapes de la mise en service, comme l'a rappelé Renate Allemann Beuret, hydrogéologue travaillant chez Allianz Suisse. Quant au courtier de Kessler & Co Bernard Grunholzer, il a précisé que son rôle consiste à offrir une vision neutre lors des visites régulières et contrôler les propositions faites par les assureurs plutôt que de procéder à des appels d'offres classiques. Pour le tunnel du Gothard, seulement trois d'entre eux ont d'ailleurs répondu, avec finalement un mandat attribué pour les sinistres, et un autre pour les risques contractuels. Ce type d'assurances devrait néanmoins se développer. Sollicitée par le modérateur du panel, le rédacteur en chef de L'Agefi François Schaller, Renate Allemann Beuret a souligné que même les collectivités publiques veulent de moins en moins courir le risque d'imputer d'éventuels frais supplémentaires aux contribuables, préférant les limiter par le biais de la conclusion d'une assurance en responsabilité civile pour le maître d'ouvrage.

La prévoyance des indépendants comporte des pièges dont certains ne peuvent même pas être évités. Un salarié licencié vers la fin de sa carrière ayant effectué des rachats de cotisations dans le deuxième pilier souhaitant débuter son activité indépendante avec un financement issu en partie de la prévoyance se voit ainsi lourdement pénalisé par le fisc en raison du délai de trois ans, constate l'avocate Geneviève Page, experte fiscale d'Oberson Avocats. Car si ces rachats sont suivis d'un versement avant l'échéance du délai de trois ans, leur déductibilité du revenu imposable n'est plus admise. Ce qui implique des révisions d'anciennes décisions de taxation, avec ajout des intérêts moratoires. En outre, la déductibilité de rachats fictifs est si limitée qu'il est plus intéressant, du point de vue fiscal, de procéder à des rachats effectifs.

La traditionnelle discussion entre les courtiers et des représentants des assureurs animée également par François Schaller, au cours de laquelle le nouveau président de l'ACA Loïc Dubost est intervenu à plusieurs reprises, a permis de dégager un consensus assez large en faveur du système de formation Cicero mis en place par l'Association Suisse d'Assurances (ASA) en tant qu'alternative à ce qui est prévu par le projet de Loi sur les services financiers (LSFin). Les courtiers rejoignent les assureurs dans leur combat contre l'inclusion de leur domaine d'activité dans la LSFin, seules les assurances-vie liées à des fonds de placement (sans garantie) pouvant être assimilées à des produits financiers classiques. Ce qui signifie également le maintien du modèle basé sur le versement de commissions, plutôt que sur celui d'honoraires payés par le client. Les assureurs ont d'ailleurs fait par d'efforts d'harmonisation à ce niveau-là, aussi par rapport aux conditions appliquées à leurs propres agents. Certains laissent cependant une marge d'appréciation aux agents généraux travaillant avec des courtiers (à la place d'une approbation directe, gérée par la direction centrale), débouchant sur une certaine variété de prix et de commissions.■

L'INTENSITÉ ET LE TYPE DE RISQUES ÉVOLUENT AU COURS DE L'AVANCEMENT D'UN CHANTIER GIGANTESQUE.

Le recul du bénéfice en raison de réserves

ALLIANZ. Le résultat trimestriel s'est contracté de 3,9% à 75,6 millions de francs. Les recettes de primes sont en légère hausse.

Allianz Suisse, branche helvétique de l'assureur allemand éponyme, a enregistré au premier trimestre 2015 une baisse du bénéfice de 3,9% à 75,6 millions de francs, a-t-il annoncé. Le recul du résultat est à mettre au compte d'un renforcement des réserves d'intérêt, destiné à faire face aux décisions de la BNS et à la faiblesse des taux.

Les recettes de primes brutes sont par contre ressorties en hausse de 0,7% à 2,33 milliards de francs pendant la période sous revue, a précisé Allianz.

Dans l'assurance dommage, les encaissements de primes ont baissé de 0,7% à 1,15 milliard. Le bénéfice de l'activité a augmenté de 3,4% à 60,9 millions, tandis que le ratio combiné s'est très légèrement dégradé de 0,2 point de pourcentage à 89,3%.

Les encaissements de primes enregistrés par la filiale CAP Compagnie d'Assurance de Protection Juridique ont par contre augmenté de 4% à 25,5 millions. Dans les affaires vie, la croissance du volume de primes a été de 2,1% à 1,19 milliard, notamment grâce aux affaires vie collective (+2,3% à 1,09 milliard). Les affaires vie individuelle ont enregistré des primes stables à 95,3 mio. En raison du renforcement des réserves d'intérêts, le bénéfice de cette activité a chuté de 25% à 14,8 millions.■

PUBLICA: couverture et rendement en hausse

La Caisse fédérale de pensions a augmenté l'an dernier son degré de couverture. Celui-ci est passé de 104,1% fin 2013 à 105,3% douze mois plus tard. Sur les 21 filiales de PUBLICA, pas une seule ne se trouvait en situation de découvert fin 2014, a indiqué l'institution. L'affaire n'a pas été simple. La Caisse de pensions a dû constituer des provisions techniques, qui ont pesé sur les comptes annuels 2014 à hauteur de 731 millions de francs. PUBLICA a en effet abaissé dès janvier 2015 son taux d'intérêt technique de trois quarts de point à 2,75%. Ce taux sert d'hypothèse de calcul pour savoir à combien peut être rémunéré le capital finançant le versement des rentes. Sa baisse est couplée avec un celle du taux de conversion du capital en rente. Au 1er janvier 2015, après l'abaissement du taux d'intérêt technique, le degré de couverture moyen consolidé était de 104,4%. Le nombre des personnes assurées actives a progressé pour s'établir en 2014 à 62'547 (+2,6%). L'effectif des bénéficiaires de rentes a reculé pour se fixer à 43.305 (-3,3%).

Les sociétés françaises intéressées par la Suisse

GESTION D'ACTIF. L'environnement de taux négatifs incite les investisseurs étrangers à renforcer leur présence.

Les sociétés françaises actives dans la gestion d'actifs et de fonds voient dans la marché suisse une opportunité à saisir. Leur faitière, l'Association française de gestion financière (AFG), mène une opération de séduction pour la première fois à Genève, après un passage à Zurich

Confrontée à un essoufflement du marché intérieur, l'industrie française de la gestion cherche désormais la croissance aussi à l'étranger.

«Vu l'importance du marché suisse, en particulier du côté institutionnel, je pense qu'il y a de la place, nous sommes complémentaires», a indiqué à AWP le délégué général de l'AFG Pierre Bollon. Ce dernier rassure toutefois: les sociétés françaises ne vont pas adopter une logique de vente agressive. Certaines sont d'ailleurs déjà présentes en Suisse, à l'instar de La Financière de l'Echiquier, Carmignac ou Amundi.

L'offre française se caractérise par un «mélange d'innovation et de sécurité qui convient bien au tempérament de l'investisseur suisse», selon Pierre Bollon qui se défend de tout chauvinisme. «On ne vient pas là parce que nous pensons que les gestionnaires suisses sont mauvais ou parce que nous nous considérons meilleurs. Le marché suisse est très exigeant nous le savons.» La démarche vise à encore diversifier le marché intérieur assure-t-il

Les investissements dans les actions européennes, les titres non cotés européens, la titrisation ou encore les infrastructures figurent parmi les spécialités de l'industrie de gestion française, précise le délégué général de l'AFG. Pour la faîtière, l'environnement actuel de taux négatifs plaide en faveur d'un renforcement de la présence de ses membres en Suisse. La situation peut inciter les investisseurs à s'intéresser à l'offre de gestionnaires étrangers. «Le moment est bon parce que l'industrie française s'est développée et a montré sa solidité durant la crise», selon Pierre Bollon. Avec d'autres partenaires, l'AFG a créé une plateforme de promotion, dont c'est la deuxième visite en Suisse.

En France, l'industrie de la gestion pesait à fin 2014 quelque 3200 milliards d'euros, une moitié en fonds et l'autre en mandats, et comptait 634 sociétés.■

L'accord conclu avec les autorités allemandes

BC BÂLE. La banque versera 38,6 millions d'euros pour régler le problème des fortunes de clients allemands non déclarées.

La Banque Cantonale de Bâle (BKB) a conclu un accord avec l'Allemagne afin de régler le problème des fortunes de clients allemands non déclarées. Dans le cadre de cet accord, la BKB versera aux autorités allemandes un montant unique de 38,6 millions d'euros, selon l'établissement.. Dans cet accord, qui porte sur des activités transfrontalières passées sont inclus la banque et ses collaborateurs, lit-on. La stratégie d'argent propre décidée en 2011 a été mise en oeuvre et a conduit à adopter une solution de règlement rapide de la situation liée aux clients allemands de la banque. Selon cette stratégie, les activités de la banque sont désormais limitées géographiquement. La BKB ne laisse plus que des clients «honnêtes vis-à-vis du fisc» et provenant d'un nombre limité de pays et marchés avec lesquels la Suisse a conclu un accord fiscal. Le versement de 38.6 millions d'euros pèsera sur les résultats semestriels 2015 de la banque. Cette dernière continue cependant à attendre un bénéfice au niveau de l'année précédente.■

US PROGRAM: quatre nouvelles régularisations

Le Département de la justice américain (DoJ) annonce avoir conclu avec quatre nouvelles banques des accords pour solder le différent fiscal, dans le cadre du programme de régularisation. Les établissements concernés sont Société Générale Private Banking (SGPB) à Lugano, Medibank à Zoug, LBBW (Suisse) à Zurich et Scobag Privatbank à Bâle, selon un communiqué. SGPB s'acquittera d'une pénalité de 1,36 million de dollars, MediBank de 826.000 dollars, LBBW (Suisse) de 34.000 dollars et Scobag de 9090 dollars. Les peines ont été modérées en raison des efforts déployés par les banques concernées pour encourager leurs clients américains à régulariser leur situation auprès du fisc de leur pays (IRS). Ces quatre établissements ont accepté d'abriter, voire activement recruté, des fonds américains sachant pertinemment que ceux-ci pouvaient n'avoir pas été déclarés.